



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Le code de pratiques pour le vison sera actualisé

(Toronto) Le 22 novembre 2010 - L'Association des éleveurs de vison du Canada (AEVC) est heureuse d'annoncer la révision prochaine du Code de pratiques pour les soins et la manipulation des visons. Les codes de pratiques sont des lignes directrices nationales pour les soins et la manipulation des différentes espèces d'animaux d'élevage. Le Code de pratiques pour les visons sera révisé selon le processus d'élaboration des codes du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) et devrait paraître en 2012.

« La révision du Code sera l'occasion d'actualiser nos pratiques, ce qui profitera à la fois aux éleveurs de vison et à leurs animaux, déclare Gary Hazlewood, directeur général de l'AEVC. Les progrès de la gestion et de la science ont enrichi notre base de connaissances, ce qui devrait améliorer le bien-être des visons. Cela donnera nécessairement un Code qui sera adopté par les producteurs et qui explicitera les normes pour les personnes qui ne connaissent pas le secteur. »

Les codes sont le fruit d'ententes nationales sur les besoins et les pratiques exemplaires recommandées pour les animaux d'élevage. Ils favorisent des pratiques de gestion et de bien-être rationnelles en présentant des recommandations et des exigences à l'égard des pratiques d'élevage, dont le logement, la prise en charge, le transport et la transformation des animaux. Les codes de pratiques sont préparés avec l'apport et le soutien d'experts scientifiques et avec l'accord unanime des divers groupes impliqués ou intéressés par le soin et la protection des animaux d'élevage. Ils sont à la base des programmes d'évaluation des soins aux animaux d'élevage, et certaines provinces canadiennes les citent dans leurs lois sur la protection des animaux.

Le Comité d'élaboration du Code de pratiques suivra le processus du CNSAE en matière de révision des codes. Ce processus repose en grande partie sur l'apport d'un comité scientifique chargé d'examiner les études portant sur les aspects prioritaires du bien-être de l'espèce. Le rapport qui en résultera contiendra l'information scientifique nécessaire au Comité d'élaboration du code.

« Tout le monde, y compris les animaux, profite de l'existence de codes de pratiques scientifiques, affirme Edouard Asnong, président du CNSAE. Au fil du temps, la science se développe dans tous les domaines et nous renseigne mieux sur les soins et la manipulation à donner à tel ou tel animal. Les codes sont révisés pour tenir compte de cette évolution du savoir et des connaissances. » Le code en vigueur pour le vison date de 1988.

Shelagh MacDonald, directrice des programmes de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) déclare : « La Fédération reconnaît l'importance des codes de pratiques dans le secteur de l'élevage. L'approche concertée et scientifique décrite dans le nouveau processus d'élaboration des codes du CNSAE est un grand pas en avant, et la Fédération est heureuse d'avoir un représentant qui participera à ce processus de promotion du bien-être animal. » C'est Don Mitton, de la Canadian Association for Humane Trapping, qui représentera la Fédération au Comité d'élaboration du code pour les visons.

Nadine Meade a été engagée comme secrétaire à l'élaboration du code; elle facilitera le travail du Comité d'élaboration du Code de pratiques pour les visons. M^{me} Meade est titulaire d'une maîtrise en sciences animales. Son expérience professionnelle inclut l'animation de débats interactifs avec des groupes divers, y compris des séances de concertation et de planification stratégique, et la collaboration avec des conseils et des groupes de

l'industrie pour élaborer des solutions aux enjeux sectoriels. Le Comité sera présidé par Kirk Rankin, un éleveur de vison de troisième génération de la région de St. Marys, en Ontario. M. Rankin est président du Comité de l'écologie et des codes de l'AEVC et ancien président de l'Ontario Fur Breeders Association.

Pour plus de détails au sujet des codes de pratiques et du processus d'élaboration des codes du CNSAE, visitez le site www.nfacc.ca.

Le CNSAE

Créé en 2005, le CNSAE est un partenariat de collaboration entre divers acteurs soucieux de partager de l'information et de travailler ensemble au bien-être et à la protection des animaux d'élevage. Le Conseil est le chef de file national en matière de soins aux animaux d'élevage au Canada.

Le CNSAE souhaite remercier la Coalition canadienne pour la santé des animaux (CCSA), qui l'a aidé à obtenir des fonds pour ce projet.

L'AEVC

Constituée en organisme sans but lucratif en 1952, l'Association des éleveurs de vison du Canada a pour mandat d'aider, de protéger et de promouvoir l'industrie au Canada, ainsi que de promouvoir et de faire connaître le vison sur la scène nationale et internationale.

Les révisions des codes de pratiques lancées entre 2010 et 2013 s'inscrivent dans le projet Répondre aux attentes du marché intérieur et international en matière du bien-être des animaux d'élevage. Ce projet est financé par le Fonds Agri-flexibilité d'AAC, un programme du Plan d'action économique (PAE) du Canada. Le PAE met l'accent sur le renforcement de l'économie et s'efforce d'assurer l'avenir économique du pays. Pour plus de détails au sujet du Fonds Agri-flexibilité et du Plan d'action économique du Canada, visitez les sites www.agr.gc.ca/agriflexibilite et www.plandaction.gc.ca.

- 30 -

Renseignements :

M^{me} Jackie Wepruk
Directrice générale et coordonnatrice de projets
Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage
Tél. : (403) 783-4066
nfacc@xplornet.com
www.nfacc.ca

M. Ed Empringham, D.M.V.
Gestionnaire de projet
Coalition canadienne pour la santé des animaux
Tél. : (519) 537-7999
ed.empringham@sympatico.ca
www.animalhealth.ca

M. Gary Hazlewood
Directeur général
Association des éleveurs de vison du Canada
Tél. : (416) 801-9400
cmha@ica.net
www.webtext.ca/canadamink.ca